

DÉLIBÉRATION 2022 – 27

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adhésion 2023 à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel (AVICCA)

Le quinze décembre deux mille vingt-deux, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique n'a pu se réunir, faute de quorum, à Lille, dans les locaux du Conseil régional des Hauts-de-France, sur convocation en date du neuf décembre deux mille vingt-deux de Monsieur Christophe COULON, Président du Syndicat mixte.

Conformément au règlement intérieur du Syndicat mixte, le vingt décembre deux mille vingt-deux, à Lille, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique s'est réuni sans condition de quorum pour une seconde séance en visioconférence, sur convocation en date du seize décembre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Arnaud DECAGNY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. COULON
	M. Luc FOUTRY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme BOMMART
	M. Yvan HUTCHINSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Frédéric LETURQUE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Nicolas SIEGLER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. DAUCHY
	M. Jean-Louis DAUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		10	3	9	3

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le fait que l'AVICCA, Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel, créée en 1986 sur le thème des réseaux câblés, a un champ d'actions de plus en plus élargi en parallèle de l'évolution législative, qu'elle regroupe des collectivités territoriales françaises (villes, intercommunalités, départements, régions, syndicats mixtes, etc.), de toutes tailles, sans distinction politique et actives :

- Pour l'aménagement de leur territoire en réseaux de communications électroniques
- Pour le développement des services et des usages,

Considérant que l'association représente et défend l'intérêt des collectivités et, à travers elles, l'intérêt public local, que son activité est structurée par des groupes de travail internes et qu'elle travaille dans le domaine avec de nombreux partenaires publics, associatifs ou privés, qu'elle coordonne ses prises de position avec les grandes associations généralistes de collectivités (AMF, ADF, ARF) sur les sujets d'importance majeure, qu'elle diffuse des newsletters d'informations confidentielles spécialement pour les collectivités, que son site internet comporte une partie de documentation réservée aux membres, que des rencontres régulières sont organisées à Paris, soit sur des thèmes transversaux (zones blanches, zones d'activités, très haut débit...), soit en regroupant les collectivités ayant des démarches proches (celles ayant, par exemple, le même délégataire...),

Considérant que les retours de terrain sont privilégiés, qu'une base de données des membres permet des échanges « horizontaux », en privilégiant les moyens non intrusifs comme le mail,

Considérant que l'adhésion du Syndicat mixte Nord-Pas de Calais numérique à l'AVICCA lui permet :

- D'apporter à l'association l'expertise locale sur les communications électroniques pour le territoire du Nord – Pas de Calais,
- De participer de manière effective aux travaux de l'AVICCA,
- De jouer un rôle actif et d'influencer les évolutions nationales en se regroupant avec les autres collectivités,
- D'avoir une vue d'ensemble sur l'environnement des communications électroniques.

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

DECIDE

D'adhérer à l'AVICCA moyennant une cotisation annuelle d'un montant de 10 220 € pour l'année 2023.

D'imputer les dépenses sur le Chapitre 011.

AUTORISE

Monsieur le Président :

- à signer l'adhésion à l'AVICCA et à engager toutes les procédures nécessaires,
- à désigner un représentant du Syndicat mixte Nord – Pas de Calais Numérique pour participer aux instances dirigeantes de l'AVICCA,
- à verser à l'AVICCA le montant de la cotisation 2023 correspondante.

Adopté par :

- Voix pour : 12
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 12

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON

